Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240305-D2024-020-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/03/2024
Notification : 05/03/2024

DÉCISION

AVIS SUR DES DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE (CRST) PRESENTEES PAR LA COMMUNE DE SAINT-REMY-SUR-AVRE POUR UN MONTANT TOTAL DE 111.920 € HT, PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX POUR UN MONTANT DE 700.000 € HT ET PAR LE SYNDICAT ENERGIE EURE-ET-LOIR POUR UN MONTANT DE 183.000 € HT.

7.5 - Subventions

GS/DI/LC/BB/
N°D2024-020

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

***Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n°DRCL-BLE-2023353-0001 du 19 décembre 2023,*
***Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
***Vu** le 5° de la délibération n°2021-075B du Conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution au Président pour arrêter certains plans de financement et solliciter l'attribution des demandes de subventions,*
***Vu** la délibération n°2018-151 du Bureau communautaire du 11 juin 2018 autorisant le Président à signer le Contrat Régional de Solidarité Territoriale,*
***Vu** le dispositif du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST),*

Considérant que le Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST) est établi entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et la Région Centre-Val-de-Loire pour une période de six ans allant du 17 octobre 2018 au 17 octobre 2024,

Considérant que dans le cadre de l'axe B « Favoriser le mieux être social » du Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST), et en particulier de la mesure 22 « équipements sportifs et de loisirs », le Conseil régional Centre-Val de Loire apporte un soutien financier à la construction d'équipements sportifs,

Considérant que la commune de Saint-Rémy-sur-Avre souhaite réaliser un vestiaire de football et que ce projet est inscrit au Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST),

Considérant le plan de financement suivant :

Plan de financement			
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant HT**
Travaux et équipements	192 864 €	Aide CRST sollicitée (20%)	38 573 €
		Autofinancement (80%)	154 291 €
Total des dépenses	**192 864 €**	**Total des recettes**	**192 864 €**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240305-D2024-020-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/03/2024
Notification : 05/03/2024

Considérant que dans le cadre de l'axe C « Favoriser le mieux être social » du Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST), et en particulier de la mesure 30 « Vélo utilitaire », le Conseil régional Centre-Val de Loire apporte un soutien financier à la construction de pistes cyclables,

Considérant que la commune de Saint-Rémy-sur-Avre réalise une voie cyclable dans la continuité de celle existante afin de relier la rue Waddington à l'avenue du Pré de l'Eglise,

Considérant le plan de financement suivant :

Plan de financement			
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant HT**
Maitrise d'œuvre	7 500 €	Aide CRST sollicitée (50%)	73 347 €
Travaux	139 194 €	Autofinancement (50%)	73 347 €
Total des dépenses	**146 694 €**	**Total des recettes**	**146 694 €**

Considérant que dans le cadre de l'axe A « Développer l'emploi et l'économie » du Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST), et en particulier de la mesure 02 « Foncier économique », le Conseil régional Centre-Val de Loire apporte un soutien financier aux projets de réaménagement de parc d'activité,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux mène un projet de réaménagement et de végétalisation des espaces extérieurs du parc d'activité « La Radio » à Dreux,

Considérant la mesure 02 et le plan de financement suivant :

Plan de financement			
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant HT**
Lot 1 – Démolition	72 571 €	Aide CRST sollicitée (10%)	700 000 €
Lot 2 - Gros œuvre	208 610 €	Fonds friche (25%)	1 700 000 €
Lot 4 - VRD	5 113 825 €	DETR (3%)	180 000 €
Lot 5 - éclairage extérieur	299 267 €	Agence de l'eau (8%)	520 000 €
Lot 6 – Aménagements paysagers	796 409 €		
Maitrise d'œuvre	303 730 €	Autofinancement (54%)	4 091 171 €
Total des dépenses	**6 794 412 €**	**Total des recettes**	**6 794 412 €**

Considérant que dans le cadre de l'axe E « Plan climat Energie régional » du Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST), et en particulier de la mesure 35.3 « Eclairage public », le Conseil régional Centre-Val de Loire apporte un soutien financier aux projets de remplacement de l'éclairage public dans le but de réaliser des économies d'énergie,

Considérant que le syndicat Energie Eure-et-Loir va réaliser en 2024 le remplacement de 796 points lumineux dans 13 communes lui ayant transféré la compétence éclairage public,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240305-D2024-020-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/03/2024
Notification : 05/03/2024

Considérant les dépenses éligibles au titre de la mesure 35 et le plan de financement suivant :

Plan de financement				
Commune	**Points lumineux**	**Montant**	**Recettes**	**Montant**
Châteauneuf-en-Thymerais	87	95 000 €	Aide CRST sollicitée (30%)	183 000 €
Ecluzelles	32	18 000 €		
Escorpain	40	24 000 €		
Favières	31	17 000 €		
Garancières en Drouais	26	15 000 €		
Laons	19	8 000 €		
Rouvres	20	8 000 €		
Rueil-la-Gadelière	10	5 000 €		
Saint-Lubin-des-Joncherets	35	80 000 €		
Saulnières	37	26 000 €		
Serazereux	22	14 000 €		
Vernouillet	395	280 000 €		
Vert-en-Drouais	42	20 000 €	Autofinancement (70%)	427 000€
Total des dépenses	**796**	**610 000 €**	**Total des recettes**	**610 000 €**

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE à la demande de subvention présentée par la commune de Saint-Rémy-sur-Avre pour un montant de 38 573 €.

ARTICLE 2 : D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE à la demande de subvention présentée par la commune de Saint-Rémy-sur-Avre pour un montant de 73 347 €.

ARTICLE 3 : D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE à la demande de subvention présentée par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux pour un montant de 700 000 €.

ARTICLE 4 : D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE à la demande de subvention du syndicat Energie Eure-et-Loir pour un montant de 183 000 €.

ARTICLE 5 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 6 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à Conseil régional Centre-Val de Loire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240305-D2024-020-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/03/2024
Notification : 05/03/2024

ARTICLE 7 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 05/03/2024

Le Président



Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 05/03/2024